

MODIFICATION 003
Questions et réponses 6

CSPS-RFP-22JP-1390/A

À tous les soumissionnaires :

Le but de cette modification vise à tenir compte de ce qui suit :

Questions et réponses

Question n° 6 :

Dans l'annexe B - Base de paiement, tableau 3 - Services selon l'énoncé des travaux - L'en-tête du tableau indique "Tarif horaire pour les services ci-dessous", mais les colonnes indiquent "Tarif journalier ferme tout compris". Devons-nous faire un devis pour les services d'interprétation, de sous-titrage et de formation pour une heure ou 7,5 heures de prestation ?

Réponse n° 6 :

Cela devrait indiquer « Taux horaire ferme tout compris ». Veuillez consulter la modification 1 de la demande de soumission.